



TRAVAUX DIRIGES

EXERCICE 1 :

Une entreprise a acquis à crédit de 18 mois, le 01/07/2000, une machine industrielle. (Valeur d'acquisition TTC : 108 000 DH). La durée d'utilisation prévue est 5 ans et le coefficient applicable au taux linéaire est 2 (Ce matériel a été revendu pour 20 000 DH le 31/03/2003 (règlement par chèque)).

TRAVAIL A FAIRE

- 1-PRESENTER LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT ?
- 2-PASSER L'ECRITURE D'ACQUISITION ?

EXERCICE 2 :

Dans la balance avant inventaire d'une entreprise on lit :

- Matériel industriel (valeur nette) : 76 000 DH
- Matériel de transport (valeur nette) : 108 000 DH

Le matériel industriel a été acheté il y a 3 ans et le matériel de transport il y a 4 ans. Les taux d'amortissement pratiqués constants sont respectivement de 10 % ET 20 %.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1-ON VOUS DEMANDE DE RETROUVER LA VALEUR D'ORIGINE ET LE MONTANT DES AMORTISSEMENTS DEJA PRATIQUES POUR LE MATERIEL DE TRANSPORT ?
- 2-ENREGISTRER LES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE QUI SE TERMINE ?
- 3-SUPPOSANT QUE L'ON VOUDRAIT APPLIQUER A CE MATERIEL DE TRANSPORT L'AMORTISSEMENT DEGRESSIF. PRESENTER DANS CE CAS LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT CORRESPONDANT

EXERCICE 3 :

Au 01/07/2002, l'entreprise a acquis deux mobiliers de bureaux à 120 000 DH TTC chacun ; chaque mobilier est amorti dégressivement sur 5 ans. Le 30/06/2006, l'entreprise a cédé l'un de ces deux mobiliers par chèque bancaire pour un prix de 60 000 DH. A la date de cession, le comptable a uniquement débité la banque de 60 000 DH et crédité Mobilier de bureau de 60 000 DH. Le taux de TVA est de 20% ET l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

TRAVAIL DEMANDE :

- 1-DRESSER LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT DEGRESSIF DU MOBILIER CEDE ?
- 2-PRESENTER LES CALCULS ET LES ENREGISTREMENTS VISANT A REGULARISER LA CESSION ?
- 3-ENREGISTRER AU 31/12/2006 LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS RELATIVE AU MOBILIER NON CEDE ?
(PRISE EN COMPTE DE L'INCIDENCE FISCALE)